

autrement jeus pures au cessant de ce le
premier hommage tenu pour non fait et lesd.
chose et droits de x maintenant Comme pour lors
mis a sa main jusques a ce que led. noble
Armandelin de Chabrignac aura pleinement et
entierement satisfait a ses devoirs et fais aussi
a ce dessus comprendre les acquisitions que led. de
Chabrignac pourroit avoir faites, qu'il celui de
Chabrignac tenebra devers led. Seigneur dans
led. delai de quarante jours pour user de sesd.
droits et a son choix et option comme bon lui
semblera, autrement en deffiance de ce il a mis
les choses feodales contenues et d. acquisitions
mis trente ans en ca en sermaine Comme dessus
pour implorer la main du roi Comme souverain
en vertu des lettres de confort main a ce requises
et ordonnées, Conserver et obtenir, led. droits
ainsi qu'il appartient par justice; sur quoi
led. seigneur a embrasé led. de Chabrignac
cubieu du d. caiser depuis porté par les anciens
hommages faits par les procureurs aux seign.